

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

RUBRIQUE 01: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

- Nom du produit:
JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL
- Code du produit:
B301
- No CAS:
8000-29-1
- Numéro CE
294-954-7
- No CAS EINECS:
91771-61-8

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Ingrédient parfumant

Ingrédient cosmétique

Agent aromatisant

Uniquement pour usage industriel

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

GOLGEMMA TEL: +33(0)4.68.74.17.89
Route de FA email: fds@golgemma.com
11260 ESPERAZA
FRANCE

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

FR-ORFILA (INRS):+33(0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 02: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05

Eye Dam. 1 - H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS07

Skin Irrit. 2 - H315 Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.



GHS09

Aquatic Chronic 2 - H411 Toxique pour les organismes aquatiques,
entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07



GHS09

- Mention d'avertissement

Danger

- Mentions de danger

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H315 Provoque une irritation cutanée.

(Suite page 2)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 1)

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Conseils de prudence
 - P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
 - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 - P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 - P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

RUBRIQUE 03: Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique: Substances

- | No CAS | Désignation |
|-----------|-------------------------------|
| 8000-29-1 | Cymbopogon winterianus Jowitt |
- Code(s) d'identification
 - numéro CE:
294-954-7

• Composants dangereux:

| No CAS | | % |
|------------------|---|---------------------|
| 106-23-0 | citronellal numéro CE: 203-376-6 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317 | 20,001-50,00 |
| 106-24-1 | geraniol ⚠ Eye Dam. 1 - H318; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317 | 20,001-50,00 |
| 106-22-9 | citronellol numéro CE: 203-375-0 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317 | 10,001-20,00 |
| 105-87-3 | geranyl acetate numéro CE: 203-341-5 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317; Aquatic Chronic 3 - H412 | 5,001-10,00 |
| 150-84-5 | citronellyl acetate numéro CE: 205-775-0 ⚠ Skin Irrit. 2 - H315; ⚠ Aquatic Chronic 2 - H411 | 5,001-10,00 |
| 5989-27-5 | limonene-d ⚠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400; Aquatic Chronic 3 - H412 | 1,001- 5,00 |
| 5392-40-5 | citral numéro CE: 226-394-6 | 1,001- 5,00 |

(Suite page 3)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

| DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL | | |
|--|--|-----------------------------|
| | | <i>(Suite de la page 2)</i> |
| 87-44-5 | <p>⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317</p> <p>caryophyllene numéro CE: 201-746-1</p> <p>☠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Sens. 1B - H317</p> | 1,001- 5,00 |
| 97-53-0 | <p>eugenol natural ⚠ Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317</p> | 1,001- 5,00 |
| 78-70-6 | <p>linalol numéro CE: 201-134-4</p> <p>⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317</p> | 1,001- 5,00 |
| 4602-84-0 | <p>farnesol numéro CE: 225-004-1</p> <p>⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317</p> | 0,101-1,00 |
| 106-25-2 | <p>nerol numéro CE: 203-378-7</p> <p>⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319, Skin Sens. 1B - H317</p> | 0,101-1,00 |
| 98-55-5 | <p>p-menth-1-en-8-ol numéro CE: 202-680-6</p> <p>⚠ Skin Irrit. 2 - H315, Eye Irrit. 2 - H319</p> | 0,101-1,00 |
| 470-82-6 | <p>eucalyptol natural numéro CE: 207-431-5</p> <p>⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Skin Sens. 1B - H317</p> | 0,101-1,00 |
| 80-56-8 | <p>pin-2(3)-ene (alpha pinene) numéro CE: 201-291-9</p> <p>☠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Flam. Liq. 3 - H226; ⚠ Acute Tox. 4 - H302, Skin Irrit. 2 - H315, Skin Sens. 1B - H317</p> | 0,101-1,00 |
| 586-62-9 | <p>p-mentha-1,4(8)-diene (terpinolene) numéro CE: 209-578-0</p> <p>☠ Asp. Tox. 1 - H304; ⚠ Skin Sens. 1B - H317; ⚠ Aquatic Acute 1 - H400, Aquatic Chronic 1 - H410</p> | 0,101-1,00 |
| 1139-30-6 | <p>epoxycaryophyllene numéro CE: 214-519-7</p> <p>⚠ Aquatic Chronic 2 - H411</p> | 0,101-1,00 |
| 93-15-2 | <p>methyl eugenol numéro CE: 202-223-0</p> <p>⚠ Acute Tox. 4 - H302; ☠ Muta. 2 - H341, Carc. 2 - H351</p> | 0,101-1,00 |

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 3)

RUBRIQUE 04: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Remarques générales:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Après inhalation:
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
- Après contact avec la peau:
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- Après contact avec les yeux:
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion:
Demander immédiatement conseil à un médecin.
- Indications destinées au médecin:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 05: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction:
CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

- Equipement spécial de sécurité:
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- Autres indications
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 06: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

EU

(Suite page 5)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 4)

RUBRIQUE 07: Manipulation et stockage

- Manipulation:
 - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Manipuler avec précaution. Eviter les secousses, les frottements et les chocs.
 - Préventions des incendies et des explosions:
 - Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
 - Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
 - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
 - Stockage:
 - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Ne conserver que dans le fût d'origine.
Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.
 - Autres indications sur les conditions de stockage:
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 - 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 08: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- 8.1 Paramètres de contrôle
 - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:
Néant
 - No CAS Désignation de la substance % Ty pe Valeur Unité**
Néant.
 - Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- 8.2 Contrôles de l'exposition
 - Equipement de protection individuel:
 - Mesures générales de protection et d'hygiène:
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Eviter tout contact avec la peau.
Eviter tout contact avec les yeux.
 - Protection respiratoire: Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
 - Protection des mains: Gants de protection Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
 - Matériau des gants
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
 - Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
 - Protection des yeux: Lunettes de protection

EU

(Suite page 6)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 5)

RUBRIQUE 09: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

| | |
|------------------------|----------------|
| Forme: | liquide |
| Couleur: | jaune clair |
| Odeur: | herbacée |
| Seuil olfactif: | Non déterminé. |

Changement d'état

| | |
|---|--|
| Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 215,0 °C |
| Point d'éclair | 81,0 °C NFT 60-103 CC |
| Inflammabilité (solide, gaz): | Non déterminé. |
| Température d'auto-inflammabilité: | Non déterminé. |
| Propriétés explosives: | Non déterminé. |
| Pression de vapeur: | à 25,00 °C 10,0000 mbar |
| Masse volumique: | Non déterminé. |
| Densité relative : | 0,8800 0,897 (D20/20) |
| Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: | Non déterminé. |
| Coefficient de partage: n-octanol/eau: | Non déterminé. |
| 9.2 Autres informations | Pas d'autres informations importantes disponibles. |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Non déterminé.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Non déterminé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ISO LD/LC

8000-29-1

Cymbopogon winterianus Jowitt

Oral, LD50: >=5000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 4700 mg/kg (lapin)

106-22-9

citronellol

(Suite page 7)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 6)

Oral, LD50: 3450 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 2650 mg/kg (lapin)

105-87-3 geranyl acetate

Oral, LD50: >4000 mg/kg (rat) (NTP 1987)

5989-27-5 limonene-d

Oral, LD50: 4400 mg/kg (rat)

5392-40-5 citral

Oral, LD50: 4960 mg/kg (rat)

87-44-5 caryophyllene

Oral, LD50: > 5000 mg/kg (rat) (Hart and Wong 1971)

97-53-0 eugenol natural

Oral, LD50: 1930 mg/kg (rat)

78-70-6 linalol

Oral, LD50: 2790 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 5610 mg/kg (lapin)

4602-84-0 farnesol

Oral, LD50: 20000 mg/kg (rat)

Dermique, LD50: 15000 mg/kg (rat)

98-55-5 p-menth-1-en-8-ol

Oral, LD50: 4300 mg/kg (rat)

470-82-6 eucalyptol natural

Oral, LD50: 3849 mg/kg (souris) (Jiao Xu, 2014)

1139-30-6 epoxyaryophyllene

Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat) (Moreno 1978)

93-15-2 methyl eugenol

Oral, LD50: 810 mg/kg (rat) (Beroza and al., 1975)

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau:

Irrite la peau et les muqueuses.

- des yeux:

Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

- Toxicité subaiguë à chronique:

87-44-5 caryophyllene

Oral, NOAEL: 700 mg/kg (rat) (90 days Schmitt 2016)

78-70-6 linalol

Oral, NOAEL: 200 mg/kg (rat) (maternal toxicity, Politano and al., 2008)

- Mutagénicité sur les cellules germinales

105-87-3 geranyl acetate

AMES: NEGATIVE (in vitro) (NTP 1987)

87-44-5 caryophyllene

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Heck and al., 1989)

78-70-6 linalol

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Letizia and al., 2007)

470-82-6 eucalyptol natural

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Haworth, 1983)

1139-30-6 epoxyaryophyllene

AMES: NEGATIVE (in vitro) (Richold and al, 1979)

- Cancérogénicité

105-87-3 geranyl acetate

Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Shelby 1993)

78-70-6 linalol

Micronoyau: NEGATIVE (souris) (in vivo, Letizia and al., 2007)

Micronoyau: NEGATIVE (in vitro) (DiSotto and al., 2011)

- Toxicité pour la reproduction

Non déterminé.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non déterminé.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

(Suite page 8)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 7)

- Non déterminé.
• Danger par aspiration
Non déterminé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique:

8000-29-1

Cymbopogon winterianus Jowitt

ErC50(0-72h): 13 mg/l (algue) (OECD 201)
ErC50(0-72h): 21,995 mg/l (daphnie) (OECD 202 / EU Method C.2)
96h-LC50: 29,173 mg/l (poisson) (OECD 203 / EU Method C.1)

5989-27-5

limonene-d

LD50: 0,71 mg/l (poisson) (OECD 203)

78-70-6

linalol

LD50: 27,8 mg/l (poisson) ((OECD 203) RIFM 1991)
ErC50(0-72h): 156,7 mg/l (algue)
ErC50(0-48h): 59 mg/l (daphnie) ((OECD 202)

93-15-2

methyl eugenol

CE50/48h: 38 mg/l (daphnie) (Ministry of the Environment of Japan 2018)
ErC50(0-72h): 22 mg/l (algue) (Ministry of the Environment of Japan 2018)
96h-LC50: 14 mg/l (poisson) (Ministry of the Environment of Japan 2018)

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Comportement dans les compartiments de l'environnement:
Non déterminé.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Effets écotoxiques:
Non déterminé.
- Autres indications écologiques:
- Indications générales:
Toxique pour les organismes aquatiques.
La substance est dangereuse pour l'environnement.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- PBT:
Non applicable.
- vPvB:
Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation:
Evacuation conformément aux prescriptions légales.

EU

(Suite page 9)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR UN3082

IMDG UN3082

IATA UN3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (CYMBOPOGON WINTERIANUS JOWITT)

IMDG ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CYMBOPOGON WINTERIANUS JOWITT)

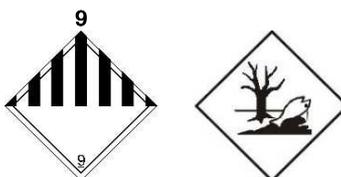
IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (CYMBOPOGON WINTERIANUS JOWITT)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe 9 (M6) Matières et objets dangereux divers.

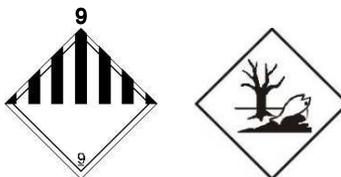
Étiquette



IMDG

Class 9 Matières et objets dangereux divers.

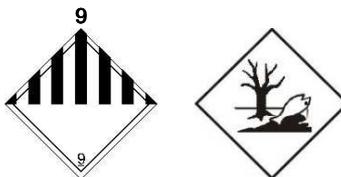
Label



IATA

Class 9 Matières et objets dangereux divers.

Label



14.4 Groupe d'emballage

ADR III

IMDG III

IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

Indice Kemler: 90

No EMS: F-A,S-F

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
Non applicable.

(Suite page 10)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 9)

- Indications complémentaires de transport:
Non applicable.

Quantités exceptées (EQ): E1

Quantités limitées (LQ) 5L

Catégorie de transport 3

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L

Excepted quantities (EQ) E1

- "Règlement type" de l'ONU:
UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A. (CYMBOPOGON WINTERIANUS JOWITT), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Prescriptions nationales:
- Classe de pollution des eaux:
Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés et les domaines d'application de celui-ci. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

• Phrases importantes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• Remarques pour formation

Une formation minimum en matière de prévention des risques au travail est recommandée pour le personnel qui va manipuler ce produit, dans le but de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité au même titre que l'étiquetage du produit.

• Acronymes et abréviations:

- CE50: effective concentration at 50% ErC50:concentration of test substance which results in a 50 percent reduction in either growth rate (ErC50)relative to the control within 72hrs exposure.
- IFRA:International Fragrance Association IOFI:International Organization of the Flavor Industry
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- OECD:Organisation for Economic Co-operation and Development
- IATA: International Air Transport Association
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

(Suite page 11)

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
selon 1907/2006/CE article 31, modifié par le Règlement N°
453/2010

2300400

revue le: 11/07/19
imprimée le: 11/07/2019

DESIGNATION : JAVA CITRONELLA ID ORGANIC OIL

(Suite de la page 10)

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

- Sources
IFRA/IOFI Labelling Manual, Dossier d'enregistrement REACH, Informations fournisseurs
- * Données modifiées par rapport à la version précédente